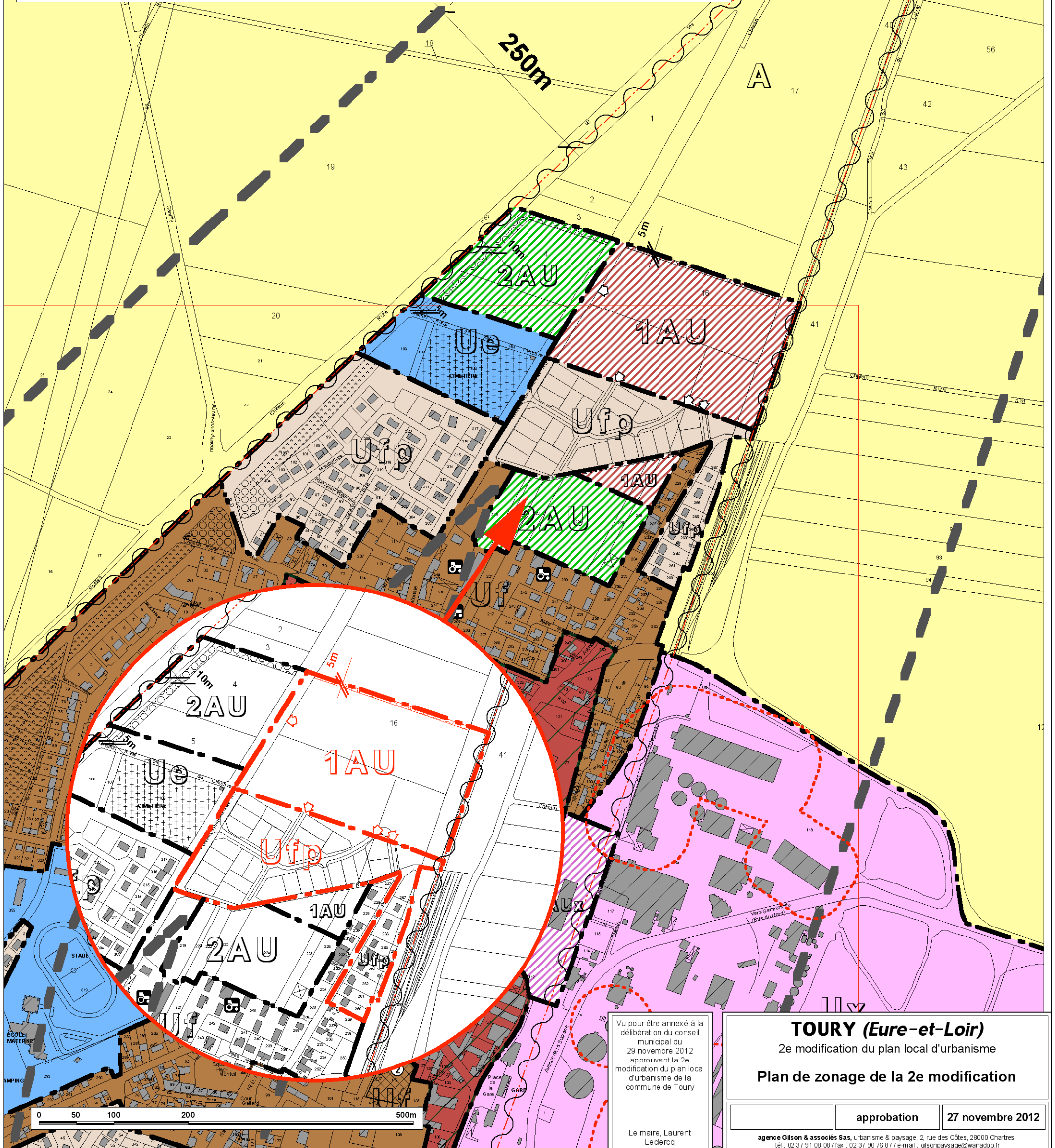


**Légende du zonage**

<b>Uc</b>	Centre bourg
<b>Uf</b>	Faubourg
<b>Ufa</b>	Faubourg et hameaux, assainissement autonome
<b>Ufp</b>	Zone pavillonnaire
<b>Ue</b>	Équipements collectifs
<b>Ux</b>	Zone vouée aux activités économiques
<b>Uxa</b>	Zone vouée aux activités économiques compatibles avec la proximité d'habitations
<b>1AU</b>	Zone d'urbanisation à court terme pour l'habitat
<b>1AUX</b>	Zone d'urbanisation à court terme pour l'activité
<b>2AU</b>	Zone d'urbanisation à long terme
<b>A</b>	Zone réservée à l'activité agricole
<b>NI</b>	Secteur naturel de loisirs

	Plantations à réaliser
	Terrain cultivé protégé
	Emplacement réservé
	Périmètre de protection des monuments historiques
	Élément identifié (L.123-1°,7)
	Zone de bruit
	Périmètre de protection (voir plan 6.4 contraintes)
	Principe d'accès
	Règle d'implantation particulière



Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 29 novembre 2012 approuvant la 2e modification du plan local d'urbanisme de la commune de Toury

**TOURY (Eure-et-Loir)**  
 2e modification du plan local d'urbanisme  
**Plan de zonage de la 2e modification**

Le maire, Laurent Leclercq	approbation	27 novembre 2012
----------------------------	-------------	------------------

agence Gilsen & associés Sas, urbanisme & paysage, 2, rue des Côtes, 28000 Chartres  
 tél : 02 37 91 08 08 / fax : 02 37 90 76 87 / e-mail : gilsenpaysage@wanadoo.fr